

REUNION DU 9 FEVRIER 2023

Présents :

Messieurs HAMET Bruno et ETIENNE Frédéric et Mesdames MELO Valérie et JACQUES Amanda

Ordre du jour :

. Questions diverses

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2022, Monsieur HAMET passe à l'ordre du jour.

1/ Questions diverses

- Elections des membres du CSE : Le 2^{ème} tour des élections des membres du CSE s'est déroulé le 13 décembre 2022. Ont été élus : M. ETIENNE Frédéric en tant que membre titulaire et Mme JACQUES Amanda en tant que membre suppléant.
- Accord de classification des emplois : suite aux négociations qui se sont déroulées le 29 et 30 novembre 2022, l'accord a été signé le 30 novembre 2022 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2023. Chaque salarié a reçu avec sa fiche de paie de janvier 2023 un courrier lui notifiant sa nouvelle classification hiérarchique.
- Vêtements de travail : le temps étant trop court pour trouver une solution plus adaptée, le nouveau membre titulaire a décidé de maintenir la solution avec la CSGV. Les salariés peuvent s'y rendre jusqu'au 17/2 pour choisir leurs vêtements et chaussures de travail.
- Revalorisation salariale : suite à l'inflation croissante au cours de ces 18 derniers mois, M. ETIENNE constate que son pouvoir d'achat a beaucoup diminué. Il demande une revalorisation salariale pour compenser cette perte de pouvoir d'achat. M. HAMET entend et comprend cette demande liée à l'inflation que la coopérative subit aussi sur ces propres charges. M. HAMET propose, comme il le fait chaque année, d'attendre l'augmentation de la RAG qui est négociée au niveau de la branche afin d'appliquer cette même augmentation.
- Informations à destination des salariés : M. ETIENNE a mis en place un groupe salariés pour l'envoi des informations de la coopérative par SMS.
- Prise de fonction du nouveau Directeur : M. Michael GAVART prendra ses fonctions de Directeur à compter du 1^{er} avril 2023.

- Travaux dans les sanitaires : les travaux de la douche sont pratiquement terminés. Il ne reste plus que la colonne de douche à installer.
- Réfection de la cour : plusieurs trous importants sont présents dans le bitume de la cour. M. ETIENNE demande s'il est possible de les reboucher afin d'éviter l'endommagement des véhicules. M. HAMET a répondu favorablement à cette demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Directeur,

Le Membre Titulaire,

Le Membre Suppléant,